

48563



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUEBEC

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert
- Madame Lucie Gendron, directrice générale

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

12-596-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Nathalie Richard

D'ouvrir la séance du 1^{er} décembre 2009. Il est 20 h 4.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Le maire demande à la greffière de fournir une brève explication de la procédure relative à l'adoption des résolutions lors d'une séance du conseil.

48564

12-597-09 Ordre du jour

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-596-09 Ouverture de la séance

12-597-09 Ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

12-598-09 Approbation d'un procès-verbal

4.1 Conclusion, prolongation, renouvellement et modification de
 contrats ou de mandats

4.2 Opérations immobilières

4.3 Autres sujets

12-599-09 Remplacement de la désignation du « Service
 d'urbanisme et zonage » par « Service de
 l'urbanisme et de l'environnement »

12-600-09 Nomination des membres du conseil à divers comités

12-601-09 Reformulation de la demande de subvention pour le
 projet de construction du puits Woodbine

12-602-09 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour
 l'année 2010

12-603-09 Orientation de la Ville de Saint-Lazare relativement à
 l'implantation d'écoles primaires sur son territoire

5. Finances

48565

- 12-604-09 Paiement des comptes
- 5.1 Refinancement pour les règlements d'emprunt numéros 614, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664 et financement initial pour les règlements d'emprunt numéros 780, 792, 793, 794, 795, 796, 798 et 799
- 12-605-09 Adjudication d'une émission de billets à la suite de demandes de soumissions publiques
- 12-606-09 Concordance à la suite de l'émission de billets
- 12-607-09 Émission de billets pour un terme plus court
- 5.2 Autres sujets
- 12-608-09 Approbation de dépenses à la suite de l'exécution de travaux dont le coût est assuré, en partie, par une subvention du ministère des Transports
- 6. Urbanisme
- 6.1 Demandes de dérogation mineure
- 6.2 Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 6.3 Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.4 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.5 Conclusion de contrats
- 6.6 Demandes de soumissions
- 6.7 Environnement
- 6.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 6.9 Toponymie
- 12-609-09 Désignation d'une rue
- 6.10 Autres sujets

48566

12-610-09 Nomination des membres du conseil au CCU

7. Services techniques

7.1 Conclusion de contrats

7.2 Demandes de soumissions

12-611-09 Demande de soumissions sur invitation pour la conclusion d'un contrat de service relativement au contrôle analytique des eaux potable et usées pour l'année 2010

12-612-09 Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2010

7.3 Acceptation de plans

7.4 Réception finale de travaux et autorisation de paiement

7.5 Réception provisoire de travaux et Autorisation de paiement

12-613-09 Autorisation du paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de réhabilitation des rues Chaline et de Condora (secteur Vallée Chaline)

12-614-09 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 et libération de la retenue de 5 % à la suite des travaux de municipalisation de la voie d'accès des Villas-Desmarchais

12-615-09 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 3 dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment de services au parc Westwood

7.6 Signalisation routière

12-616-09 Installation de dos d'âne allongés sur les rues de la Plantation et Chaline

8. Loisirs et culture

8.1 Conclusion de contrats ou d'ententes

12-617-09 Conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité des Cèdres aux fins de l'opération et de

48567

l'utilisation de la base de plein air pour la saison
2009-2010

9. Sécurité incendie et sécurité publique
 - 9.1 Conclusion de contrats ou d'ententes
 - 12-618-09 Conclusion d'un contrat de fourniture de téléavertisseurs
10. Ressources humaines
 - 10.1 Contrats, ententes et politiques
 - 10.2 Nomination, ouverture de postes, embauche et permanence d'emploi
 - 12-619-09 Confirmation de l'embauche d'un pompier
 - 12-620-09 Embauche de surveillants de patinoires extérieures pour la saison 2009 - 2010
11. Règlements et avis de motion
 - 11.1 Règlements
 - 11.2 Avis de motion
 - 12-621-09 Avis de motion du règlement numéro 836 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année 2010
12. Dépôt de documents
 - Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses
 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - Liste des personnes embauchées
13. Période de questions allouée aux membres du conseil
14. Période de questions allouée aux personnes présentes
15. Levée de la séance
 - 12-622-09 Levée de la séance

48568

2. CERTIFICATS DE CREDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes :

12-604-09

12-616-09

12-620-09

Le 1^{er} décembre 2009,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

12-598-09 Approbation d'un procès-verbal

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la dernière séance ordinaire du conseil;

ATTENDU QUE selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal;

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal ci-dessous a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser la greffière de la lecture de ce document;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 17 novembre 2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48569

- 4.1 CONCLUSION, PROLONGATION, RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE CONTRATS OU DE MANDATS**
- 4.2 OPERATIONS IMMOBILIERES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 4.1 et 4.2.

4.3 AUTRES SUJETS

12-599-09	Remplacement de la désignation du « Service d'urbanisme et zonage » par « Service de l'urbanisme et de l'environnement »
------------------	---

ATTENDU QUE la désignation « Service d'urbanisme et zonage » ne convient pas, entre autres raisons parce qu'elle :

- [1.] fait fi des responsabilités assumées par ce service eu égard aux questions environnementales et ne reflète donc pas l'importance accordé à cet aspect par la Ville;
- [2.] est redondante. En effet, le zonage est l'un des sujets faisant partie de l'urbanisme, tout comme le lotissement, la délivrance des permis et des certificats, les dérogations mineures, etc. ;

ATTENDU QU' entre autre, une nouvelle désignation permet de rectifier la situation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Gilbert Arsenault

De remplacer la désignation du « Service d'urbanisme et zonage » par « Service de l'urbanisme et de l'environnement ».

Résolution adoptée à l'unanimité.

48570

12-600-09 Nomination des membres du conseil à divers comités

ATTENDU QUE différents comités doivent être constitués afin, entre autres, d'assurer un traitement efficace et plus approfondi de certains sujets;

ATTENDU QUE la création de comités permet au conseil, d'une part, de favoriser l'implication des gens de la communauté de Saint-Lazare et, d'autre part, d'impliquer plus activement certains directeurs (ou membres de leur service) dans un processus de réflexion et d'élaboration des lignes directrices;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Gilbert Arsenault

De créer les comités ci-dessous et de désigner les membres du conseil suivants afin de les chapeauter. Les services municipaux inscrits permettent de déterminer les directeurs, ou les employés,

Comités	Membres du conseil	Service municipaux
Comité sur l'éthique	Pierre Kary	Direction générale
Comité en matière de sécurité publique	Nathalie Richard Jean-Pierre Giguère	Direction générale
Comité sur l'environnement	Pierre Kary Jean-Claude Gauthier	Direction générale Service de l'urbanisme et de l'environnement
Comité des loisirs	Gilbert Arsenault Nathalie Richard	Service des loisirs
Comité de revitalisation commerciale	Michel Lambert Pierre Kary	Service de l'urbanisme et de l'environnement

Chacun des comités ci-dessus comptera également entre deux (2) et quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la Ville de Saint-Lazare. Ces personnes seront sélectionnées à la suite d'un appel de candidatures lancé à partir du site internet de la Ville. Chaque postulant devra soumettre, par écrit, comment il compte participer au développement harmonieux de la communauté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48571

12-601-09 Reformulation de la demande de subvention pour le projet de construction du puits Woodbine

ATTENDU

la résolution numéro 10-498-09 par laquelle le conseil autorise le directeur général intérimaire, Services aux citoyens, à entreprendre toutes les démarches requises aux fins de l'obtention de toute aide financière dans le cadre du projet de mise en place d'un système de filtration de l'eau potable dans le secteur Saddlebrook et le raccordement du puits Woodbine;

ATTENDU QUE

selon les renseignements obtenus du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la résolution adoptée en octobre ne convient pas malgré les vérifications faites au préalable. En effet, il faut plutôt autoriser la présentation d'une demande d'assistance financière dans le cadre du « Fond Chantiers Canada-Québec », confirmer certains engagements financiers de la Ville et identifier le signataire autorisé au nom de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Nathalie Richard

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Fond Chantiers Canada-Québec » pour le projet de mise en place d'un système de filtration de l'eau potable dans le secteur Saddlebrook et le raccordement du puits Woodbine.

De confirmer les engagements suivants de la Ville :

- [1.] payer sa part des coûts admissibles au programme ci-dessus à même les sommes incluses aux règlements numéros 802;
- [2.] assurer les coûts d'exploitation du puits Woodbine à même les fonds généraux.

48572

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer tous les documents relatifs à la présentation des demandes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-602-09 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010
--

ATTENDU QU' en vertu de l'article 319 de *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaire du conseil en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 320 de *Loi sur les cités et villes*, le contenu de ce calendrier doit faire l'objet d'un avis public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil suivant

Jour	Date	Heure
Mardi	12 janvier 2010	20 h
Mardi	2 février 2010	20 h
Mardi	9 mars 2010	20 h
Mardi	6 avril 2010	20 h
Mardi	4 mai 2010	20 h
Mardi	1 ^{er} juin 2010	20 h
Mardi	6 juillet 2010	20 h
Mardi	3 août 2010	20 h
Mardi	7 septembre 2010	20 h
Mardi	5 octobre 2010	20 h
Mardi	2 novembre 2010	20 h
Mardi	7 décembre 2010	20 h

Résolution adoptée à l'unanimité.

48573

**12-603-09 Orientation de la Ville de
Saint-Lazare relativement à
l'implantation d'écoles primaires
sur son territoire**

- ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare est favorable à l'implantation d'écoles primaires sur son territoire, sans égard à l'appartenance de celle-ci à une commission scolaire quelconque;
- ATTENDU QUE des démarches sont en cours notamment afin de connaître les besoins des commissions scolaires en terme de superficie et de services municipaux puis afin d'identifier les terrains potentiellement disponibles sur le territoire dans un tel contexte;
- ATTENDU QU' une analyse complète de la situation exige l'obtention de renseignements additionnels auprès des commissions scolaires en cause et de propriétaires de terrains présentant un intérêt particulier pour un tel projet;
- ATTENDU QUE l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* permet notamment à toute municipalité d'acquérir un immeuble au profit d'une commission scolaire;
- ATTENDU QU' il est souhaitable d'identifier les porte-parole de la Ville et d'ainsi officialiser et de crédibiliser toutes démarches auprès des autorités et personnes impliquées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'identifier la conseillère Nathalie Richard et la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement comme porte-parole de la Ville dans le cadre ci-dessus.

48574

De charger les personnes précédemment identifiées d'entreprendre toutes les démarches requises à l'obtention de toute information pertinente à l'avancement et à la concrétisation du projet d'implantation d'une école sur le territoire de Saint-Lazare dans les meilleurs délais.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. FINANCES

12-604-09 Paiement des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Nathalie Richard

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 11 en date du 30 novembre 2009	1 147 597,38 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 11 en date du 30 novembre 2009	469 493,60 \$
TOTAL	1 617 090,98 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1 REFINANCEMENT POUR LES REGLEMENTS D'EMPRUNT NUMEROS 614, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664 ET FINANCEMENT INITIAL POUR LES REGLEMENTS D'EMPRUNT NUMEROS 780, 792, 793, 794, 795, 796, 798 ET 799

12-605-09 Adjudication d'une émission de billets à la suite de demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Michel Lambert
Appuyé par Nathalie Richard

D'accepter l'offre de Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 226 200 \$ par billets en vertu des règlements numéros 614, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 780, 792, 793, 794, 795, 796, 798 et 799, dont les objets sont rappelés à la résolution portant le numéro 12-606-09, au prix de 100,00 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

129 800 \$	3,40 %	8 décembre 2010
134 700 \$	3,40 %	8 décembre 2011
140 200 \$	3,40 %	8 décembre 2012

48575

145 400 \$	3,40 %	8 décembre 2013
676 100 \$	3,40 %	8 décembre 2014

Les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**12-606-09 Concordance à la suite de
l'émission de billets**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare se propose d'emprunter par billets un montant de total de 1 226 200 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunts	Objet du règlement	Pour un montant de \$
614	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux fourniture et d'installation de poteaux d'incendie sur la rue Pine Tree et une partie de la côte Saint-Charles et autorisant un emprunt de 20 000 \$	7 900 \$
657	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure, du recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues Albert-Beaulne (partie), des Ancêtres (partie) et de la Relève (partie) et autorisant un emprunt de 115 000 \$	36 800 \$
658	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure et du recouvrement bitumineux sur les rues du Sous-Bois (partie), Champêtre (partie) et le lot numéro 2 775 020 et autorisant un emprunt de 50 000 \$	15 300 \$
659	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure, du recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur la rue de la Plantation (partie) et autorisant un emprunt de 33 000 \$	11 200 \$
660	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure, du recouvre-	67 700 \$

48576

Règlements d'emprunts	Objet du règlement	Pour un montant de \$
	ment bitumineux et de correction de fossés sur les rues du Huard, des Outardes, du Malard, de l'Oie-des-Neiges, de la Bernache et du Canard et autorisant un emprunt de 205 000 \$	
661	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure, du recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur la rue du Vieux-Lac (partie) et autorisant un emprunt de 33 000 \$	9 700 \$
662	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure, du recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues Bouchard et du Boischatel et autorisant un emprunt de 116 000 \$	43 800 \$
663	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure, du recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues de la Symphonie, de Touraine, du Valentin et place du Soliste et autorisant un emprunt de 132 000 \$	44 400 \$
664	Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux de mise en forme de la fondation supérieure, du recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues Chaline (partie), du Chêne et du Calypso et autorisant un emprunt de 206 000 \$	68 900 \$
780	Règlement décrétant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie du chemin Lotbinière et un emprunt de 89 550 \$	77 000 \$
792	Règlement décrétant l'exécution de travaux sur la rue du Bordelais, entre les rues Stallion et Yearling et un emprunt de 30 000 \$	20 100 \$
793	Règlement décrétant l'exécution de travaux sur les rues des Érables et des Feuillus et un emprunt de 55 000 \$	55 400 \$
794	Règlement décrétant l'exécution de travaux sur les rues des Explorateurs, des Aventuriers, des Voyageurs, du	324 800 \$

48577

Règlements d'emprunts	Objet du règlement	Pour un montant de \$
	Défricheur et de la Découverte et un emprunt de 467 000 \$	
795	Règlement décrétant l'exécution de travaux sur les rues Hunt et Westwood et un emprunt de 90 000 \$	82 300 \$
796	Règlement décrétant l'exécution de travaux sur la rue des Bouleaux-Blancs et un emprunt de 155 000 \$	84 400 \$
798	Règlement décrétant l'exécution de travaux sur les rues de Ramezay (partie), de Versailles (partie), de Lafayette, de Timberlay (partie), de Rochebaron (partie), de Beauvoir, sur la place de Nantes et un emprunt de 276 000 \$	201 500 \$
799	Règlement décrétant l'exécution de travaux sur la place du Palefrenier et sur la rue Sandmere entre la rue du Bordelais et la place du Maréchal et un emprunt de 84 000 \$	75 000 \$
Total		1 226 200 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

De réaliser un emprunt par billets au montant de 1 226 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 614, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 780, 792, 793, 794, 795, 796, 798 et 799.

Les billets seront signés par le maire et la trésorière.

Les billets seront datés du 8 décembre 2009.

Les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

48578

Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1	2010	129 800 \$	
2	2011	134 700 \$	
3	2012	140 200 \$	
4	2013	145 400 \$	
5	2014	151 200 \$	À renouveler
5	2014	524 900 \$	

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-607-09 Émission de billets pour un terme plus court

ATTENDU QUE la nécessité d'emprunter pour un terme plus court que celui prévu dans les règlements d'emprunt exige l'adoption de la résolution ci-dessous dont le texte est dicté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Saint-Lazare doit émettre par billets pour un terme plus court que celui prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 780, 792, 793, 794, 795, 796, 798 et 799, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48579

5.2

AUTRES SUJETS

12-608-09	Approbation de dépenses à la suite de l'exécution de travaux dont le coût est assuré, en partie, par une subvention du ministère des Transports
------------------	--

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'approuver les dépenses nettes de 46 348,96 \$ en date du 13 novembre 2009 pour les travaux exécutés sur le chemin du Fief, les rues Blueberry Hill, de la Dynastie Est et Ouest, des Sablières, du Domaine, du Patrimoine, Pine Ridge et Pine Tree pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

Les travaux ont été exécutés selon les présentes dépenses sur les routes précitées dont la gestion incombe à la municipalité.

Les pièces justificatives, constituant le dossier de vérification, ont été consignées au dossier numéro 0430-100 (25 527) des archives municipales.

Une copie certifiée conforme de la présente résolution doit accompagner le formulaire « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier V-321 (2004-01) » et remplace la section 2 de celui-ci.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

- 6.1** *DEMANDES DE DEROGATION MINEURE*
- 6.2** *DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE AS-SUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)*
- 6.3** *DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION AS-SUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)*
- 6.4** *PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS A DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS*
- 6.5** *CONCLUSION DE CONTRATS*
- 6.6** *DEMANDES DE SOUMISSIONS*
- 6.7** *ENVIRONNEMENT*
- 6.8** *DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sections 6.1 à 6.8.

6.9 TOPONYMIE

12-609-09 Désignation d'une rue
--

ATTENDU QU' une demande a été déposée pour nommer la rue construite sur le lot 3 503 692 (anciennement le lot 620), située entre les ensembles immobiliers « Chanterel » et « Boisé Champêtre »;

ATTENDU QU' il est recommandé de suivre la thématique de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Michel Lambert

D'accepter le nom proposé par le promoteur pour nommer la nouvelle voie de communication soit, la rue du Clairon.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48581

6.10 AUTRES SUJETS**12-610-09 Nomination des membres du conseil au CCU**

ATTENDU QUE selon l'article 8 du règlement numéro 616, constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), ce comité doit être constitué de deux (2) membres du conseil;

ATTENDU QUE les élections municipales du 1^{er} novembre 2009 exigent la nomination de nouveaux membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Gilbert Arsenault

De nommer les conseillers Jean-Pierre Giguère et Jean-Claude Gauthier membres du comité consultatif d'urbanisme.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES**7.1 CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2 DEMANDES DE SOUMISSIONS**12-611-09 Demande de soumissions sur invitation pour la conclusion d'un contrat de service relativement au contrôle analytique des eaux potable et usées pour l'année 2010**

ATTENDU QUE la Ville doit retenir les services d'une firme afin de procéder au contrôle analytique des eaux potable et usées;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat de service pour le contrôle

48582

analytique impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats municipaux;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel Lambert

De demander des soumissions auprès des entreprises ci-dessous listées quant à la conclusion d'un contrat de service pour le contrôle analytique des eaux potable et usées pour l'année 2010 :

- [1.] MAXXAM ANALYTIQUE INC.
- [2.] EVOXA

Sous réserve de l'émission d'un addenda, les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-dessus devront être déposées avant 10 h le jeudi 17 décembre 2009 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-612-09 Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2010
--

ATTENDU QUE la Ville utilise chaque année une importante quantité de pierre concassée afin de réaliser certains projets de voirie;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat pour la fourniture de pierre concassée impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats municipaux;

48583

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Michel Lambert
Appuyé par Gilbert Arsenault

De demander des soumissions auprès des entreprises ci-dessous listées quant à la conclusion d'un contrat pour la fourniture de pierre concassée pour les besoins de la Ville en 2010 :

- [1.] LES CARRIERES REGIONALES, DIVISION DE BAUVAL INC.
- [2.] LA COMPAGNIE MELOCHE INC.
- [3.] ASPHALTE TRUDEAU LTEE

Sous réserve de l'émission d'un addenda, les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-dessus devront être déposées avant 10 h le jeudi 17 décembre 2009 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.3 ACCEPTATION DE PLANS
7.4 RECEPTION FINALE DE TRAVAUX ET AUTORI-
SATION DE PAIEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 7.3 et 7.4.

7.5 RECEPTION PROVISOIRE DE TRAVAUX ET AU-
TORISATION DE PAIEMENT

12-613-09 Autorisation du paiement du dé- compte progressif numéro 1 pour les travaux de réhabilita- tion des rues Chaline et de Condora (secteur Vallée Chaline)

ATTENDU la résolution numéro 10-515-09 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie PAVAGES D'AMOUR INC., relativement aux travaux de réhabilitation des rues Chaline et de Condora (secteur Vallée Chaline);

ATTENDU QUE la firme GENIVAR recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1, au montant de 193 221,77 \$, taxes incluses, pour les travaux ci-dessus;

48584

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel Lambert

D'autoriser le paiement du montant inscrit au décompte numéro 1 à la compagnie PAVAGES D'AMOUR INC. à même les sommes autorisées par la résolution numéro 10-515-09.

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-614-09	Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 et libération de la retenue de 5 % à la suite des travaux de municipalisation de la voie d'accès des Villas-Desmarchais
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 06-307-09 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie Les Pavages Théorêt inc. pour les travaux de municipalisation de la voie d'accès des Villas-Desmarchais;

ATTENDU QUE le responsable de la surveillance des travaux, la firme CDGU, recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 3 420,17 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Nathalie Richard

D'autoriser le paiement du montant inscrit au décompte numéro 2 correspondant à la libération de la moitié de la retenue de 10 % à la compagnie Les Pavages Théorêt inc. à même les sommes déjà autorisées par la résolution numéro 06-307-09.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48585

12-615-09	Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 3 dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment de services au parc Westwood
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 06-345-09 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie Candev Construction inc. relativement à l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment de services au parc Westwood;

ATTENDU QUE la firme POIRIER, FONTAINE, ARCHITECTES, recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 145 750,65 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'autoriser le paiement du montant inscrit au décompte numéro 3 à la compagnie Candev Construction inc. à même les sommes déjà autorisées par la résolution numéro 06-345-09.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.6**SIGNALISATION ROUTIERE**

12-616-09	Installation de dos d'âne allongés sur les rues de la Plantation et Chaline
------------------	--

ATTENDU QUE des études de vitesse ont été réalisées en novembre 2009 sur les rues de la Plantation et Chaline;

ATTENDU QUE les résultats de ces études ont été analysés conformément aux critères contenus dans la matrice décisionnelle de traitement des plaintes des résidents;

48586

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Brigitte Asselin

Comme défini à la section boîte à outil de la matrice décisionnelle, d'implanter les mesures permanentes suivantes :

- [1.] un (1) dos d'âne allongé sur la rue de la Plantation à la limite ouest de l'adresse municipale 2 072;
- [2.] un (1) dos d'âne allongé sur la rue Chaline à la limite sud de l'adresse municipale 465.

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.355.00.600 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. LOISIRS ET CULTURE**8.1****CONCLUSION DE CONTRATS OU D'ENTENTES**

12-617-09 Conclusion d'une entente inter-municipale avec la municipalité des Cèdres aux fins de l'opération et de l'utilisation de la base de plein air pour la saison 2009-2010

ATTENDU QUE

la municipalité des Cèdres, propriétaire de la base de plein air, propose de renouveler l'entente intermunicipale permettant aux résidents de la Ville de Saint-Lazare de bénéficier des avantages reliés à l'utilisation des infrastructures sportives de la base à un coût de 50 \$ par famille et de 30 \$ par individu, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010;

ATTENDU QUE

cette entente prévoit également une participation financière de la Ville de 30 000 \$ pour la saison 2009-2010 relativement au partage des frais d'entretien et de traçage des sentiers de ski de fond;

48587

- ATTENDU QUE les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent la conclusion de l'entente ci-dessus;
- ATTENDU QU' il s'agit forcément du dernier renouvellement d'une entente avec une formule de ce type eu égard au partage des dépenses et des responsabilités. En effet, comme mentionné dans la résolution numéro 10-535-09, une étude ayant pour objet d'identifier diverses stratégies aux fins d'optimiser l'avenir de la base de plein air a été commandée. De plus, la directrice générale et le directeur du Service des loisirs ont été désignés porte-parole de la Ville au sein d'un comité de réflexion quant à l'avenir de la base de plein air. Or, il est clair pour le conseil municipal que l'aboutissement escompté à toutes ces entreprises est la mise en place d'une structure et d'un mode de fonctionnement mieux adaptés à la réalité;
- ATTENDU QUE selon l'ensemble des membres du conseil, les disparités de vision entre les municipalités impliquées ne doivent pas avoir pour effet d'accroître la charge des contribuables de la Ville de Saint-Lazare, ni priver ces derniers ou les autres citoyens de la région, des ressources exceptionnelles que sont la base de plein air et la pinière;
- ATTENDU QUE sans endosser chacun des arguments présentés par la municipalité des Cèdres, il semble évident qu'une participation financière de la Ville de Saint-Lazare de l'ordre de celle demandée n'est pas exagérée compte tenu notamment :
- [1.] de l'état des installations à la base de plein air;
 - [2.] du nombre important d'utilisateurs de la base de plein air en provenance de la Ville de Saint-Lazare, soit plus de 50 %;
 - [3.] des investissements réalisés par la municipalité des Cèdres;
- ATTENDU QUE selon les membres du conseil, aucune entente ne devrait pouvoir être prise par la municipalité des Cèdres avec toute autre municipalité sans l'accord de la Ville de Saint-Lazare dans la mesure où la pinière appartient à cette dernière et à la municipalité de Saint-Clet;

48588

ATTENDU QU' en raison des pourparlers en cours et des motifs mentionnés ci-dessus de manière non exhaustive, la Ville de Saint-Lazare consent, malgré certaines réticences, au renouvellement de l'entente intermunicipale aux conditions déterminées unilatéralement par la municipalité des Cèdres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Nathalie Richard

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer une nouvelle entente intermunicipale d'une durée d'un an, du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010, avec la municipalité des Cèdres aux fins ci-dessus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

9. SECURITE INCENDIE ET SECURITE PUBLIQUE

9.1

CONCLUSION DE CONTRATS OU D'ENTENTES

12-618-09 Conclusion d'un contrat de fourniture de téléavertisseurs
--

ATTENDU QUE le contrat de fourniture et d'entretien des téléavertisseurs est venu à échéance le 18 mars 2009;

ATTENDU les négociations auxquelles le directeur du Service de sécurité incendie a participé relativement aux modalités du contrat et les recommandations de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville peut conclure, de gré à gré, le présent contrat conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Gilbert Arsenault

48589

De conclure un contrat avec la compagnie Télé-page communication Montréal inc. pour une période de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, à un coût annuel de 2 500 \$, taxes comprises.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer le contrat à intervenir.

La dépense pour chacune des années du contrat sera prévue aux budgets de 2010, 2011 et 2012 à même le poste budgétaire numéro 02.220.00.331 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 CONTRATS, ENTENTES ET POLITIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2 NOMINATION, OUVERTURE DE POSTES, EM- BAUCHE ET PERMANENCE D'EMPLOI

12-619-09 Confirmation de l'embauche d'un pompier
--

ATTENDU QUE le pompier Mathieu Gareau a remis sa démission;

ATTENDU la résolution numéro 03-151-09 par laquelle le conseil embauche monsieur Frédéric Lemieux à titre de pompier temporaire;

ATTENDU les recommandations de la direction du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE toute embauche réalisée entre deux séances conformément au règlement numéro 834 doit être confirmée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Lambert
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

48590

De confirmer l'embauche de monsieur Frédéric Lemieux à titre de pompier depuis le 18 novembre 2009. En raison de la modification apportée à son statut au sein du Service de sécurité incendie, monsieur Lemieux est maintenant soumis à une période de probation de six (6) mois laquelle a commencé le 18 novembre 2009.

Les conditions de travail de monsieur Lemieux sont celles prévues à la convention collective intervenue, en février 2007, entre la Ville et le Syndicat des pompières et pompiers du Québec, section locale Saint-Lazare.

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-620-09	Embauche de surveillants de patinoires extérieures pour la saison 2009 - 2010
------------------	--

ATTENDU QU' il est nécessaire de combler des postes de surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2009-2010;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel Lambert

D'embaucher les personnes suivantes comme surveillants de patinoires, pour une durée indéterminée, selon les informations ci-dessous :

Noms des personnes embauchées	Parc dont la surveillance sera assurée par cette personne
Sarah Philipps	Parc Frontenac
Valérie Berthiaume	Parc Bédard
Tom Romer	Parc Grand-Pré
Shawn Modica	Parcs Grand-Pré et Bédard
Daniel Walsh	Parc Saddlebrook
Patrick Walsh	Parc Saddlebrook
Émilie Paradis-Berry	Parc Westwood

Les conditions de travail des personnes ci-dessus sont celles prévues aux lois québécoises portant sur le sujet, sauf le salaire horaire lequel est fixé à 11,50 \$.

48591

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 4 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.149 du fonds général pour la période se terminant le 31 décembre 2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

11. REGLEMENTS ET AVIS DE MOTION

11.1 REGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2 AVIS DE MOTION

12-621-09	Avis de motion du règlement numéro 836 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année 2010
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Pierre Kary, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 836 ayant principalement pour objet d'imposer différentes taxes et d'exiger des compensations aux fins de payer une partie des dépenses décrétées par le budget de l'année 2010.

12. DEPOT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 30 novembre 2009 dont le texte est joint en annexe A.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La déclaration des intérêts pécuniaires de madame Brigitte Asselin et de messieurs Jean-Claude Gauthier et Gilbert Arsenault conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

48592

Liste des personnes embauchées

La liste des personnes embauchées (dans ce cas-ci une seule personne) conformément au règlement numéro 834 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe B.

13. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La période de questions commence à 20 h 49.

Identification du membre du conseil	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Jean-Pierre Giguère	Aucune question, ni intervention.
Nathalie Richard	
Brigitte Asselin	
Michel Lambert	
Gilbert Arsenault	
Jean-Claude Gauthier	

14. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX PERSONNES PRESENTES

La période de questions commence à 20 h 49.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les quarante-deux (42) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
R. Cox	[1.] Motifs à la décision de remettre un dos d'âne sur la rue Chaline au même endroit qu'il était avant son retrait – aspect financier de cette décision eu égard à la résolution numéro 12-613-09 (doublon de coût ?) [2.] Intention du conseil d'acheter un terrain pour le donner à une commission scolaire.
S. Chevrier	[3.] Retour sur la demande d'aménagement d'un terrain synthétique de football. Demande de rencontre avec les membres du conseil faisant partie du comité des loisirs. [4.] Demande de participation au processus décisionnel quant à l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment de services au parc Westwood. Importance de la fonctionnalité de la cuisine eu

48593

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
	égard aux levées de fonds du club de football.

15. LEVEE DE LA SEANCE**12-622-09 Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

De lever la présente séance. Il est 20 h 56.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources humaines

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (26 181)